

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

COMPTE-RENDU

Le **JEUDI 14 AVRIL 2022**

A 18h00, au siège de l'agglomération à Bressuire

Le 14 avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 Quorum : 9

<u>ETAIENT PRESENTS</u> (10)	M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme SOULARD, Mme SOULE
<u>ABSENTS EXCUSES</u> (7)	M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme FERCHAUD, M. LOGEAIS, Mme RENAUDIN
<u>POUVOIRS</u>	/
<u>Date de la convocation</u>	7 avril 2022
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme VINCENDEAU

ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal du conseil d'administration du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. BUDGET ANNEXE DU SSIAD (40801) : COMPTE DE GESTION 2021

DEL-2022-14

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS
40801 SSIAD-CIAS BOCAGE BRESSUIRAIS

Compte de résultat						CHARGES
Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	63 960,00	-4 748,00	0,00	59 212,00	55 113,13	-6%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	1 231 075,94	63 124,06	0,00	1 294 200,00	1 258 308,11	-2%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	106 827,00	11 430,00	0,00	118 257,00	104 287,56	-11%
TOTAL DES CHARGES	1 401 862,94	69 806,06	0,00	1 471 669,00	1 417 708,80	-3%
EXCÉDENT	-28 800,00	0,00	0,00	-28 800,00	16 758,51	-158%

Compte de résultat						PRODUITS
Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 302 562,94	69 806,06	0,00	1 372 369,00	1 372 369,00	0%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	70 500,00	0,00	0,00	70 500,00	61 454,30	-12%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00	644,01	-
TOTAL DES PRODUITS	1 373 062,94	69 806,06	0,00	1 442 869,00	1 434 467,31	0%
DÉFICIT						

Tableau de passage des résultats à la CAF						
Libellé	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart. réal. - prév. en %
TOTAL DES CHARGES	1 401 862,94	69 806,06	0,00	1 471 669,00	1 417 708,80	-3%
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 836,00	0,00	0,00	16 836,00	16 835,99	0%
TOTAL I	1 385 026,94	69 806,06	0,00	1 454 833,00	1 400 872,81	-3%
TOTAL DES PRODUITS	1 373 062,94	69 806,06	0,00	1 442 869,00	1 434 467,31	0%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL II	1 373 062,94	69 806,06	0,00	1 442 869,00	1 434 467,31	0%
CAF OU IAF	-11 964,00	0,00	0,00	-11 964,00	33 594,50	-380%

Tableau de financement

						EMPLOIS
Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecartés réal. - prév. en %
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	90 811,35	0,00	0,00	90 811,35	8 071,61	-91%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	90 811,35	0,00	0,00	90 811,35	8 071,61	-91%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	-102 775,35	0,00	0,00	-102 775,35	25 522,89	-124%

						RESSOURCES
Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecartés réal. - prév. en %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-11 964,00	0,00	0,00	-11 964,00	33 594,50	-380%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	-11 964,00	0,00	0,00	-11 964,00	33 594,50	-380%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2021 du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de M. Logeais

2.1.2. BUDGET ANNEXE DU SSIAD (40801) : ERRD 2021

DEL-2022-15

Considérant que le budget du Service de Soins Infirmiers à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter l'ERRD avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote de l'ERRD 2021 suivant :

Budget Annexe SSIAD : ERRD 2021			
Fonctionnement			ERRD 2021
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	55 113,13 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 258 308,11 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	104 287,56 €
	TOTAL DEPENSES 2021		1 417 708,80 €

Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 372 369,00 €
	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	61 454,30 €
	Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	644,01 €
TOTAL RECETTES 2021		1 434 467,31 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021		16 758,51 €

Dotation aux amortissements 16 835,99

CAPACITE AUTO-FINANCEMENT (CAF) 33 594,50

Tableau de financements	EMPLOIS	
	Insuffisance d'autofinancement (IAF)	0,00 €
	Titre 1 : Remboursement des dettes financières	0,00 €
	Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	8 071,61 €
	Titre 3 : Autres emplois	0,00 €
	TOTAL DES EMPLOIS	8 071,61 €
	Apport au fonds de roulement	25 522,89 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	33 594,50 €
	RESSOURCES	
	Capacité d'autofinancement (CAF)	33 594,50 €
	Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	0,00 €
	Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0,00 €
	Titre 3 : Autres ressources	0,00 €
	TOTAL RESSOURCES	33 594,50 €
	Prélèvement sur fonds de roulement	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	33 594,50 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER l'ERRD 2021 du Service de Soins infirmiers à Domicile.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (40801) : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

DEL-2022-16

Vu l'excédent constaté à hauteur de 16 758,51 €
Considérant qu'il convient d'affecter ce résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais d'affecter le résultat 2021

	AFFECTATION DES RESULTATS 2021	Réalisé 2021
ERRD	Dépenses	1 417 708,80
	Recettes	1 434 467,31
	Résultats exercice 2021	16 758,51
	Reprise résultat antérieur	0,00
	Résultats à affecter	16 758,51
AFFECTATION	115 Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	0,00
	10682 Excédent affecté à l'investissement	0,00
	10686 Compensation des déficits d'exploitation	16 58,51

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais : D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. BUDGET ANNEXE DU SAAD (40802) : COMPTE DE GESTION 2021

DEL-2022-17

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	177 834,97	2 167 738,00	2 345 572,97
Titres de recettes émis (b)	12 589,60	2 073 403,59	2 085 993,19
Réductions de titres (c)	0,00	29 361,37	29 361,37
Recettes nettes (d = b - c)	12 589,60	2 044 042,22	2 056 631,82
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	177 834,97	2 167 738,00	2 345 572,97
Mandats émis (f)	51 627,39	2 074 189,96	2 125 817,35
Annulations de mandats (g)	0,00	11 869,13	11 869,13
Dépenses nettes (h = f - g)	51 627,39	2 062 320,83	2 113 948,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,00	0,00
(h - d) Déficit	39 037,79	18 278,61	57 316,40

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2021 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Arrivée de Mme FERCHAUD

2.1.5. BUDGET ANNEXE DU SAAD (40802) : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DEL-2022-18

Considérant que le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **De procéder au vote du compte administratif 2021 suivant :**

Budget Annexe SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
Fonctionnement			CA Global	CA Tarifé	CA non Tarifé	
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante		91 864,60 €	82 762,18 €	9 102,42 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel		1 888 795,78 €	1 540 578,30 €	348 217,48 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure		81 660,45 €	74 396,49 €	7 263,96 €
		TOTAL DEPENSES		2 062 320,83 €	1 697 736,97 €	364 583,86 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification		1 881 073,12 €	1 587 974,27 €	293 098,85 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation		160 245,78 €	97 269,82 €	62 975,96 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables		2 723,32 €	2 276,97 €	446,35 €
		TOTAL RECETTES		2 044 042,22 €	1 687 521,06 €	356 521,16 €

		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ACTIVITE 2021	- 18 278,61 €	- 10 215,91 €	- 8 062,70 €
		Reprise déficit antérieur	- 83 699,96 €	- 83 699,96 €	0,00 €
		RESULTAT GLOBAL CUMULE 2021	- 101 978,57 €	- 93 915,87 €	- 8 062,70 €
Investissement	Dépenses		51 627,39 €		
	Recettes		12 589,50 €		
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	- 39 037,79 €		
		Reprise excédent antérieur	158 761,97 €		
		RESULTAT GLOBAL CUMULE 2021	119 724,18 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER le Compte Administratif 2021 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. BUDGET ANNEXE DU SAAD (40802) : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

DEL-2022-19

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat cumulé excédentaire au 31/12/2021 à hauteur de 119 724,18 €, **Le résultat à reporter au 001 sur le budget 2022 s'élève à 119 724,18 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2021 :

- Résultat 2021 : - 18 278,61 €
- Résultat Tarifé : - 10 215,91 €
- Résultat non Tarifé : - 8 062,70 €

Considérant le résultat antérieur repris au budget 2021 par le Conseil Départemental

- Budget Global : déficit de - 83 699,96 €
- Budget Tarifé : déficit de - 83 699,96 €
- Budget non Tarifé : 0 €

Le résultat cumulé au 31/12/2021 est de : - 101 978,57 €

- Tarifé : - 93 915,87 €
- Non Tarifé : - 8 062,70 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat d'investissement au compte 001 du budget 2022 pour un montant de 119 724,18 €
- **DE REPORTER** l'affectation du résultat déficitaire de fonctionnement dans l'attente d'une décision du Conseil Départemental pour un éventuel plan de reprise

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.7. BUDGET ANNEXE DU POLE LOGEMENT SOUS STATUT CHRS (40804) : COMPTE DE GESTION 2021

DEL-2022-20

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 868,49	242 286,17	260 154,66
Titres de recettes émis (b)	12 202,73	463 339,73	475 542,46
Réductions de titres (c)	0,00	217 909,17	217 909,17
Recettes nettes (d = b - c)	12 202,73	245 430,56	257 633,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 868,49	242 286,17	260 154,66
Mandats émis (f)	4 260,58	270 573,94	274 834,52
Annulations de mandats (g)	0,00	49 063,08	49 063,08
Dépenses nettes (h = f - g)	4 260,58	221 510,86	225 771,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 942,15	23 919,70	31 861,85
(h - d) Déficit	0,00	0,00	0,00

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2021 du budget annexe du pôle logements sous statut CHRS

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.8. BUDGET ANNEXE DU POLE LOGEMENT SOUS STATUT CHRS (40804) : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DEL-2022-21

Considérant que le budget du pôle logements sous statut CHRS est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2021 suivant :

Budget Annexe Pôle logements sous statut CHRS : Compte administratif 2021				
			CA 2021	
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	22 819,51 €	
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	121 501,52 €	
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	77 189,83 €	
			TOTAL DEPENSES 2021	221 510,86 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	216 630,17 €	
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	28 744,89 €	
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	55,50 €	
			TOTAL RECETTES 2021	245 430,56 €
			RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	23 919,70 €
			Reprise excédent antérieur	0,00 €
		RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	23 919,70 €	
Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2021	4 260,58 €	
	Recettes	TOTAL RECETTES 2021	12 202,73 €	
			RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	7 942,15 €
		Reprise excédent antérieur	10 485,49 €	
		RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	18 427,64 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte Administratif 2021 du budget du pôle logements sous statut CHRS

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.9. BUDGET ANNEXE DU POLE LOGEMENT SOUS STATUT CHRS (40804) : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

DEL-2022-22

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2021 : 7 942,15 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2021 : 10 485,49 €

Le résultat à reporter sur le budget 2022 au 001 s'élève à 18 427,64 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2021 : 23 919,70 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2021 : 0 €

Le résultat cumulé au 31/12/2021 s'élève à 23 919,70 €

Il est proposé à la DREETS que cette somme soit affectée de la façon suivante :

- 10 000 € en déduction des charges d'exploitation du BP 2023 (N+2) pour la réfection des logements (002)
- 12 000 € en section d'investissement.
- 1 919,70 € en réserve de compensation (10686)

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER l'affectation du résultat d'investissement**
- **D'APPROUVER la proposition de l'affectation du résultat de fonctionnement à la DREETS, dont la décision finale ne sera connue, à priori, qu'au cours de l'exercice 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.10. BUDGET ANNEXE DU SSIAD (40801) : CESSION DE BIENS MEUBLES

DEL-2022-23

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M22

Vu le montant des frais de réparation du moteur de 1 340 € par rapport à la valeur du véhicule estimée à 1 456 € (Première immatriculation du véhicule en avril 2004 ayant 207 000 kms)

Vu le souhait du garage DS Auto de reprendre ce véhicule à hauteur de 250 €

Il est proposé de céder le véhicule RENAULT CLIO immatriculé BW 896 JP (n° inventaire SSIAD2011001) au garage DS Auto, 1 boulevard Youri Gagarine – 79300 BRESSUIRE, pour un montant de 250 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'ACCEPTER LA CESSION DU VEHICULE POUR UN MONTANT DE 250 €**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.11. BUDGET ANNEXE DU SAAD (40802) : DECISION MODIFICATIVE N°1

DEL-2022-24

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M 22,

Il est proposé la décision modificative suivante

40802 - CIAS-SAAD - Décision modificative n°1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 868,00 €	97 724,18 €	139 592,18 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	97 724,18 €	97 724,18 €
TOTAL				97 724,18 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP)	DM à réaliser	Montant budget global après DM
001		REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMENT	22 000,00 €	97 724,18 €	119 724,18 €
	001	Reprise excédent	22 000,00 €	97 724,18 €	119 724,18 €
TOTAL				97 724,18 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Du Bocage Bressuirais :

- **D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.1. COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) : MODIFICATION DES REGLES DE MONETISATION

DEL-2022-25

Annexe : Règlement temps de travail modifié

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°14138 du 18 novembre 2014 instaurant le compte épargne temps ;

Vu la délibération n°DEL-CA-CIAS-2020-083 portant adoption du règlement temps de travail ;

Vu la délibération n°DEL-CA-CIAS-2021-42 de prise en compte de la retraite additionnelle au titre des modalités d'utilisation du compte épargne temps ;

Vu l'avis du comité technique en date du 15 mars 2022 ;

Dans le cadre du contexte financier contraint, il est nécessaire de faire évoluer les modalités de monétisation du compte épargne temps (CET), et de limiter le paiement forfaitaire des jours uniquement pour les agents quittant la collectivité.

Le règlement temps de travail est ainsi modifié (Chapitre 7. LE COMPTE EPARGNE TEMPS - 7.3. L'utilisation du compte épargne temps, p34), et porté en annexe jointe :

A compter du 1^{er} juin 2022, le compte épargne temps peut être utilisé au choix des agents :

- Par le maintien des jours épargnés sur le CET en vue d'une utilisation ultérieure et dans le respect du plafond de 60 jours.
- Par la monétisation du compte épargne temps qui peut prendre la forme :
 - du paiement forfaitaire des jours uniquement pour les agents quittant la collectivité,
 - de la prise en compte des jours au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **Approuver les nouvelles règles de monétisation telles que précisées ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2022 ;**
- **Modifier le règlement temps de travail en conséquence et en porter les modifications en annexe jointe dans le règlement du temps de travail modifié,**
- **Modifier en conséquence les délibérations précédentes sur ce sujet en ajoutant la nouvelle condition « uniquement pour les agents quittant la collectivité » à toutes les dispositions en vigueur fixées par les mentions « ou monétisation » et « indemnisation financière forfaitaire » de la délibération n°14138, « du paiement forfaitaire des jours » du chapitre 7.3 - Utilisation du CET dans le règlement du temps de travail approuvé par la DEL-CA-CIAS-2020-083 , et « du paiement forfaitaire des jours » de la DEL-CA-CIAS-2021-42;**
- **Décider que cette nouvelle disposition prend effet à compter du 1er juin 2022 et est applicable à tous les agents qui en font la demande pour des départs de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2022.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. MAINTIEN A DOMICILE

2.3.1. SAAD : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION APPUI ET VOUS DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT NORD DEUX-SEVRES

DEL-2022-26

ANNEXES : convention, charte et fiche projet

La présente convention est proposée dans le cadre de la « Plateforme d'accompagnement et de répit nord Deux-Sèvres ».

Le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » puis le « plan Maladies Neuro-dégénératives 2014-2019 » prévoient d'offrir « sur chaque territoire une palette diversifiée de dispositifs de répit correspondant aux besoins des patients et aux attentes des aidants, en garantissant l'accessibilité à ces structures » et de poursuivre le déploiement des plateformes d'accompagnement et de répit.

L'EHPAD Résidence Pompairain est le porteur juridique et l'Association gérontologique de Gâtine l'animatrice et coordinatrice de cette plateforme.

L'objet de la convention est de définir les conditions de mise à disposition de personnel concernant le répit à domicile de l'aidant pour l'accompagnement à domicile de son proche, action relevant de la Plateforme d'accompagnement et de répit nord Deux-Sèvres dans le cadre de la programmation validée par le comité de pilotage pour l'exercice 2022, ainsi que du financement par la Plateforme.

Action intitulée : Répit à domicile

Enveloppe financière sur 2022 : 1 000 €

L'accompagnement s'effectue dans la limite de 3 interventions par aidant et par semestre.

La charte de la Plateforme d'accompagnement et de répit nord Deux-Sèvres est un document annexé à la convention. Le service doit ainsi s'engager à respecter les valeurs porteuses de la plateforme qui sont les suivantes : respect de la dignité humaine, respect du droit des usagers, lutte contre la maltraitance, favoriser la bientraitance, favoriser le principe de la démarche éthique.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

-D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement avec l'EHPAD Résidence de Pompairain et l'Association Appui et Vous Nord Deux-Sèvres pour l'année 2022.

-De fixer le tarif horaire d'intervention sur la base du tarif CARSAT (soit 24,50 €/heure en 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.2. SSIAD : ARS – LABELLISATION DE PLACES « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

[DEL-2022-27](#)

Le schéma régional de santé 2018-2023 de la Nouvelle-Aquitaine affirme le devoir collectif d'offrir un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap.

Les services de soins infirmiers à domicile constituent un dispositif essentiel de ce « virage inclusif ».

Pour garantir une prise en charge fluide et sans rupture, l'organisation des SSIAD en SPASAD est privilégiée.

C'est dans ce contexte que l'Agence Régionale de Santé a sollicité le CIAS du Bocage Bressuirais pour le renforcement de l'offre de soins infirmiers à destination des personnes en situation de handicap.

Elle propose une « labellisation » de 3 places personnes handicapées au sein du SSIAD à capacité constante (95 places personnes âgées) par la suppression de 3 places Personnes Agées et la création de 3 places Personnes en situation de Handicap.

Au niveau budgétaire, les places PH seraient créées à un coût à la place de 14 500 € (le coût à la

place de notre SSIAD étant actuellement de 13 794.58 €).

La création des 3 places PH n'implique pas la réalisation de 2 budgets distincts.

Il est demandé de faire part de notre positionnement et de formaliser cette démarche de demande de modification d'autorisation.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'accepter la labellisation de 3 places « personnes en situation de handicap » au sein du SSIAD du Bocage Bressuirais à capacité constante totale de 95 places.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à compléter et signer le dossier de demande d'autorisation correspondant.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR INFORMATION

Décision du Président prise par délégation.

D-2022-01

Avenant n°1 au marché « Location et entretien de véhicules pour le SSIAD » :

Modification du contrat : Marché pour la location et l'entretien de 17 véhicules pour l'ensemble des services du CIAS (et non pour le SSIAD uniquement).

Pas d'incidence financière.